

VOUS TRAVAILLEZ DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU ÊTES EMPLOYÉ À DOMICILE ?



VOTEZ !

POUR ÊTRE MIEUX REPRÉSENTÉ, CONSEILLÉ, DÉFENDU

ÉLECTION SYNDICALE TPE

Sur internet ou par courrier,
du 28 novembre au 12 décembre 2016

election-tpe.travail.gouv.fr

Pour plus d'informations en Hauts-de-France
contactez le 03 74 00 40 00

